

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

RESTRICTED

G/AG/W/90

14 novembre 2011

(11-5855)

Comité de l'agriculture

Original: anglais

## LA RÉPONSE DE L'OMC À L'IMPACT DE LA CRISE ALIMENTAIRE MONDIALE SUR LES PMA ET LES PDINPA

Communication présentée par les PDINPA<sup>1</sup>, le Groupe africain et le Groupe des pays arabes

La communication ci-après, datée du 11 novembre 2011, est distribuée à la demande des PDINPA, du Groupe africain et du Groupe des pays arabes.

1. La crise des prix des produits alimentaires de 2007-2008, suivie par la crise financière et la récession économique mondiales, ont entraîné une augmentation du nombre des personnes souffrant de faim ou de malnutrition dans le monde, qui a atteint un niveau sans précédent en 2009. Les prix mondiaux des produits agricoles et produits alimentaires de base ont amorcé une nouvelle hausse à partir du milieu de 2010 et, au début de mai 2011, l'indice des prix alimentaires dépassait le pic enregistré en juin 2008. D'après les projections des Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2010-2019, les prix réels des produits de base devraient, au cours de la prochaine décennie, être supérieurs en moyenne à ceux observés entre 2000 et 2009.<sup>2</sup> Cette situation alarmante, et le niveau élevé des prix des produits alimentaires, que l'on ne s'attend pas à voir baisser, du moins au cours de la prochaine décennie, posent de graves problèmes aux PMA et PDINPA. Cela risque de terriblement compromettre leurs possibilités d'accès aux denrées alimentaires, d'accroître leur vulnérabilité aux chocs sur les marchés internationaux des produits alimentaires et de créer des problèmes de balance des paiements.

2. Toute action entreprise dans le cadre de l'OMC doit être fondée sur la reconnaissance des intérêts communs des Membres et de leur interdépendance, eu égard au fait que le "commerce est un élément essentiel à la sécurité alimentaire", ainsi que cela a été convenu lors du Sommet mondial de l'alimentation de 1996, les États s'étant alors engagés à "s'efforc[er] de faire en sorte que les politiques concernant le commerce des denrées alimentaires et agricoles et les échanges en général contribuent à renforcer la sécurité alimentaire pour tous grâce à un système commercial mondial à la fois juste et axé sur le marché". Au titre de l'une des actions convenues dans le Plan d'action de Rome de 1996, particulièrement pertinente dans la situation actuelle, il est dit ce qui suit: "reconnaissant les effets des fluctuations des cours mondiaux, [les gouvernements et la communauté internationale, selon qu'il conviendra] examineront les options compatibles avec l'OMC et prendront toutes les mesures appropriées pour préserver l'aptitude des pays importateurs, notamment des PFRDV<sup>3</sup>, à acheter sur les marchés extérieurs des quantités adéquates de denrées alimentaires de base à des conditions raisonnables". Cela a été confirmé par l'engagement, pris lors du Sommet mondial sur la sécurité alimentaire de 2009, de "s'efforc[er] de veiller à ce que [les populations du monde], notamment les

<sup>1</sup> G/AG/5/Rev.9.

<sup>2</sup> La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture, 37<sup>ème</sup> session de la Conférence de la FAO, tenue à Rome du 25 juin au 2 juillet 2011.

<sup>3</sup> Pays à faible revenu et à déficit vivrier.

groupes vulnérables, aient accès à des aliments sûrs, adéquats, nutritifs et abordables" et d'"étudi[er] des mesures internationales sans effet de distorsion des échanges de nature à atténuer l'impact de la volatilité des prix des denrées alimentaires sur les pauvres".

3. En 1994, alors que la situation n'était pas aussi critique qu'aujourd'hui, les PMA et les PDINPA s'étaient vus promettre, au titre de la Décision de Marrakech concernant les PDINPA, un soutien international pour faire face aux difficultés qu'ils pourraient rencontrer. Aujourd'hui, alors que la situation est des plus tendues et la crise alimentaire exacerbée par d'autres facteurs macro-économiques, il est temps que des mesures réelles et tangibles soient prises afin de remédier à la situation catastrophique des PMA et des PDINPA pour leur permettre de faire face aux difficultés actuelles. À la huitième Conférence ministérielle, les Ministres doivent décider d'un futur programme de travail dans le cadre de l'OMC pour atténuer l'impact des prix des produits alimentaires et de leur volatilité sur les PMA et les PDINPA.

---

Proposition de déclaration ministérielle sur un "futur programme de travail de l'OMC pour atténuer l'impact des prix des produits alimentaires et de leur volatilité sur les PMA et les PDINPA"

Les Ministres ont reconnu que la première responsabilité de chaque Membre de l'OMC était d'assurer la sécurité alimentaire de leurs populations respectives. Ils ont souligné que le système commercial multilatéral devrait contribuer à une plus grande cohérence dans l'élaboration des politiques économiques en ce qui concerne la sécurité alimentaire. Les Ministres ont chargé le Conseil général d'élaborer un programme de travail continu exhaustif pour: i) assurer l'accès des PMA et des PDINPA à des approvisionnements suffisants de denrées alimentaires de base; ii) explorer la possibilité d'élaborer des règles tendant à exempter les PMA et les PDINPA des restrictions à l'exportation adoptées par d'autres Membres de l'OMC qui sont d'importants exportateurs de denrées alimentaires de base; iii) faciliter l'accès des PMA et des PDINPA au financement du commerce en réexaminant, entre autres choses, la possibilité de créer un fonds autorenouvelable *ex ante* offrant un financement à des conditions préférentielles pour permettre à ces pays de faire face aux difficultés à court terme qu'ils rencontrent pour financer leurs importations de denrées alimentaires de base. À cet égard, le Conseil général fera rapport sur l'état d'avancement du programme de travail, et formulera des recommandations sur les mesures à prendre avant la neuvième Conférence ministérielle de l'OMC.

---